



Electro Mobility Materials Europe

Réunion publique d'information

Blanquefort
28 octobre 2025





LES OBJECTIFS



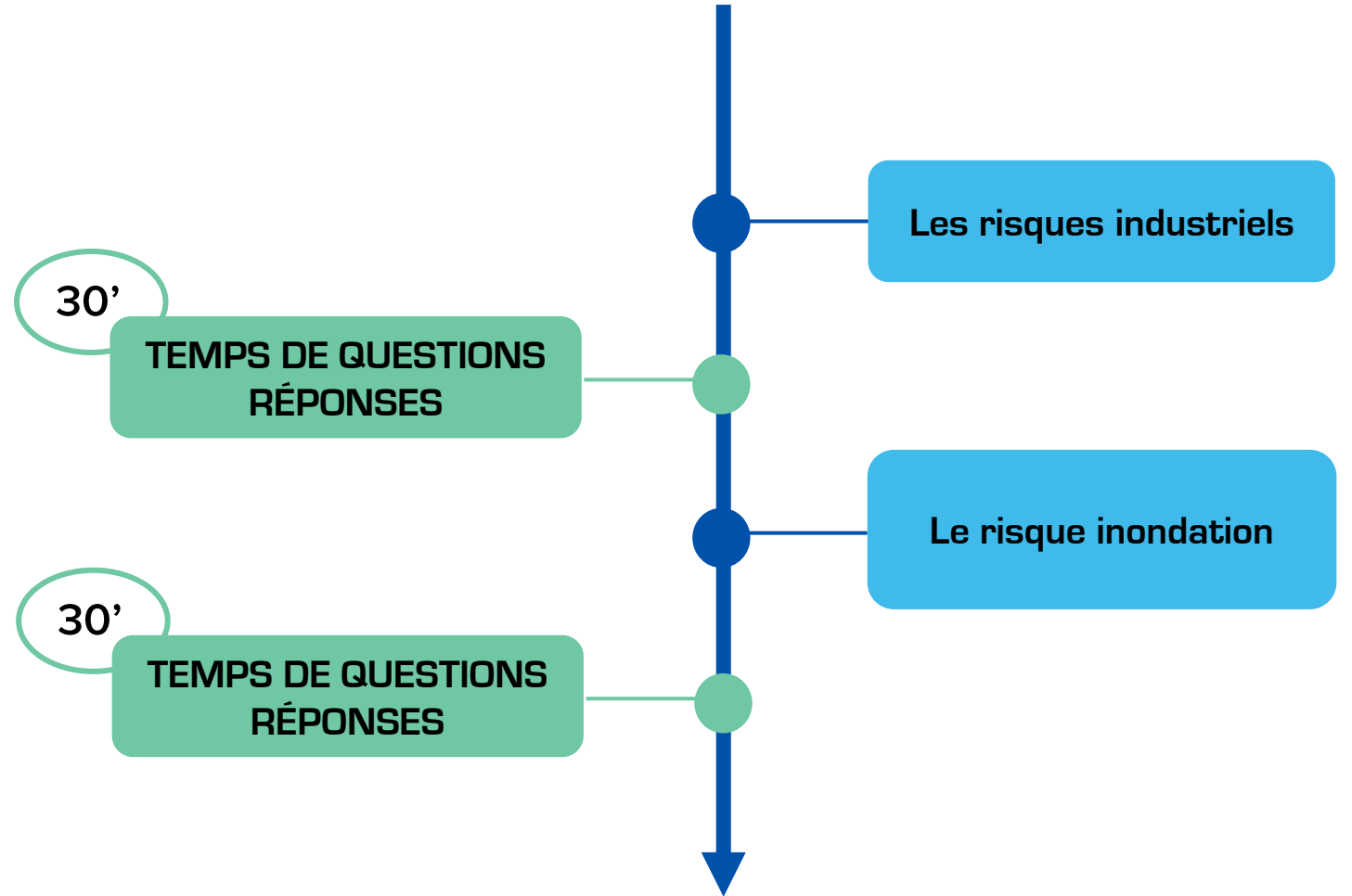
**Présenter les analyses et résultats
sur les risques industriels et
inondation**



Echanger avec les participants



LE DÉROULÉ





LES INTERVENANTS



Sylvie DUBOIS-DECOOL

Directrice Générale

Benjamin ENAULT

Directeur Développement Durable



Antoine LYDA



Arnaud JOYEUX



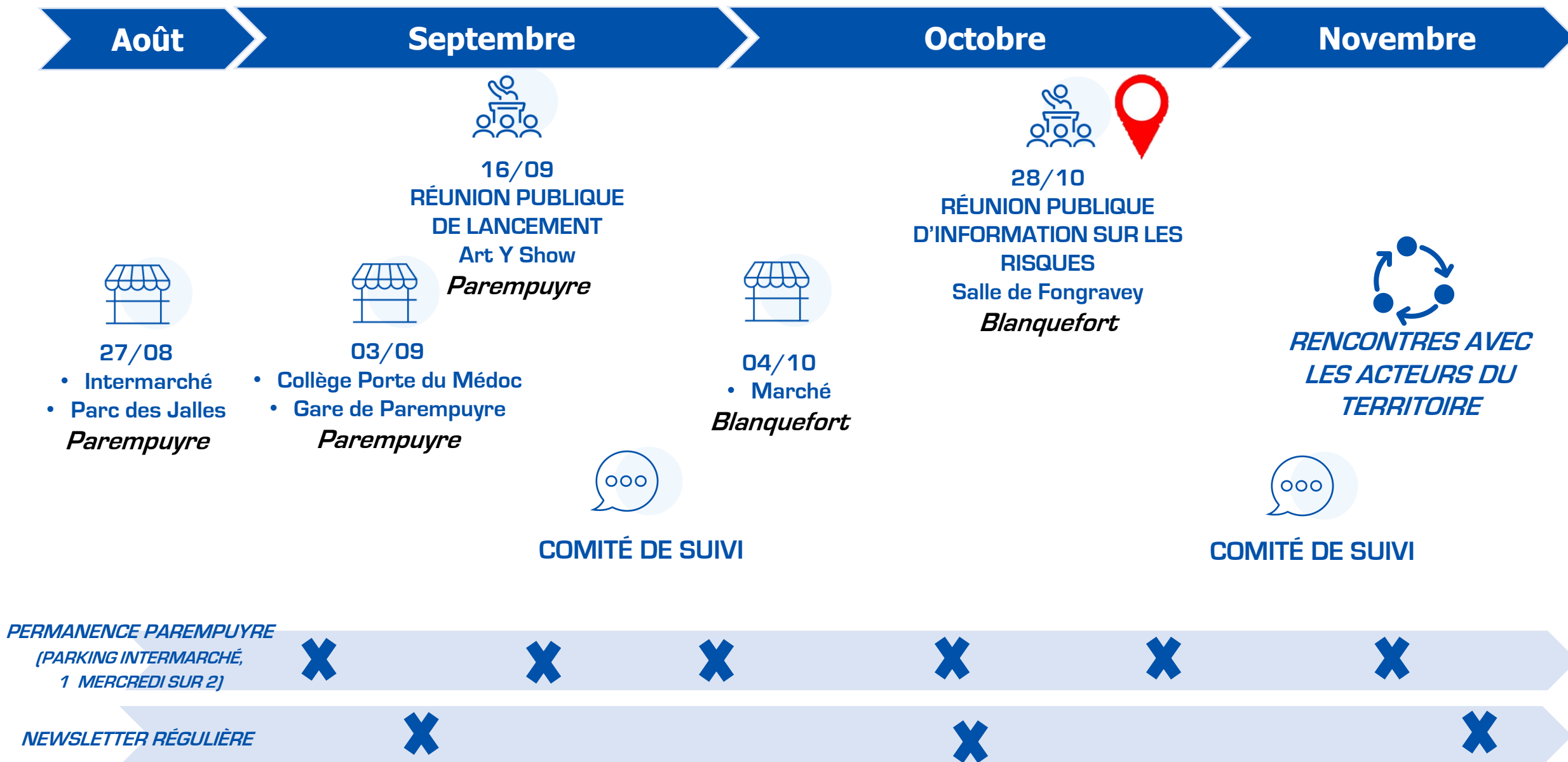
Jean-Michel THORNARY

Garant de la Commission Nationale du Débat Public





Les étapes de la concertation continue





Les risques industriels





Les grands principes de la réglementation

Les 4 piliers de la prévention

[extrait de la présentation de la DREAL du 17 avril 2025]

1

LA MAITRISE A LA SOURCE

- Ensemble des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) mises en œuvre

3

L'ORGANISATION DES SECOURS (POI, PPI)

- Le POI (*) est élaboré à partir de l'EDD. Il est visé par la DREAL et le SDIS.
- Le PPI (*) est élaboré par la Préfecture. EMME apporte son assistance technique.

2

LA MAITRISE DE L'URBANISATION

- Pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

4

L'INFORMATION ET LA CONCERTATION AVEC LES PUBLICS

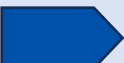
- Inspections par les Services de l'Etat et résultats sur georisques.gouv.fr
- Comités de Suivi de Site annuel (CSS)

[] POI = Plan d'Opération Interne, PPI = Plan Particulier d'Intervention*



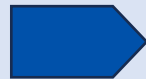
La maîtrise à la source : Les produits

Des choix et décisions qui ont permis de réduire à la source :

- Abandon du dioxyde de soufre, Choix d'une chaudière électrique  Il n'y a **pas de gaz sous pression** sur le site
- Nature du procédé hydrométallurgique  Il n'y a **pas de produits explosifs stockés** sur le site
- Choix de produits réactifs plus faibles en concentration  **Limitation des scénarios** de dangers

Produits chimiques et quantités sur site

- MHP & Sels métalliques > 100 t
- Solvants, gasoil > 1000 t
- Soude > 250 t



Catégories soumises à autorisation

Catégorie 4510 liée aux substances dangereuses en cas de déversement dans l'environnement aquatique

Catégorie 4734 liée aux produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution

Catégorie 1630 liée au stockage de soude

*Seveso seuil
haut*

EM La maîtrise à la source : Les MMR

W3 Exemple 1 : Mesures de maîtrise du risque de déversement dans l'environnement aquatique

Scénario de risque : Chute d'un container dans la Garonne

Les produits concernés : Sulfate de nickel, Sulfate de cobalt, MHP

Exemples de mesures de maîtrise des risques



1. Conditionnement étanche sécurisé :

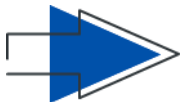
- Des big bags
- Des containers



2. **Accompagnement des navires** depuis l'entrée du Verdon
3. **Vitesse réglementée**
4. **Manutention et manœuvres portuaires** par des équipes spécialisées
5. **Système de blocage** et d'arrêt de la longueur de la grue



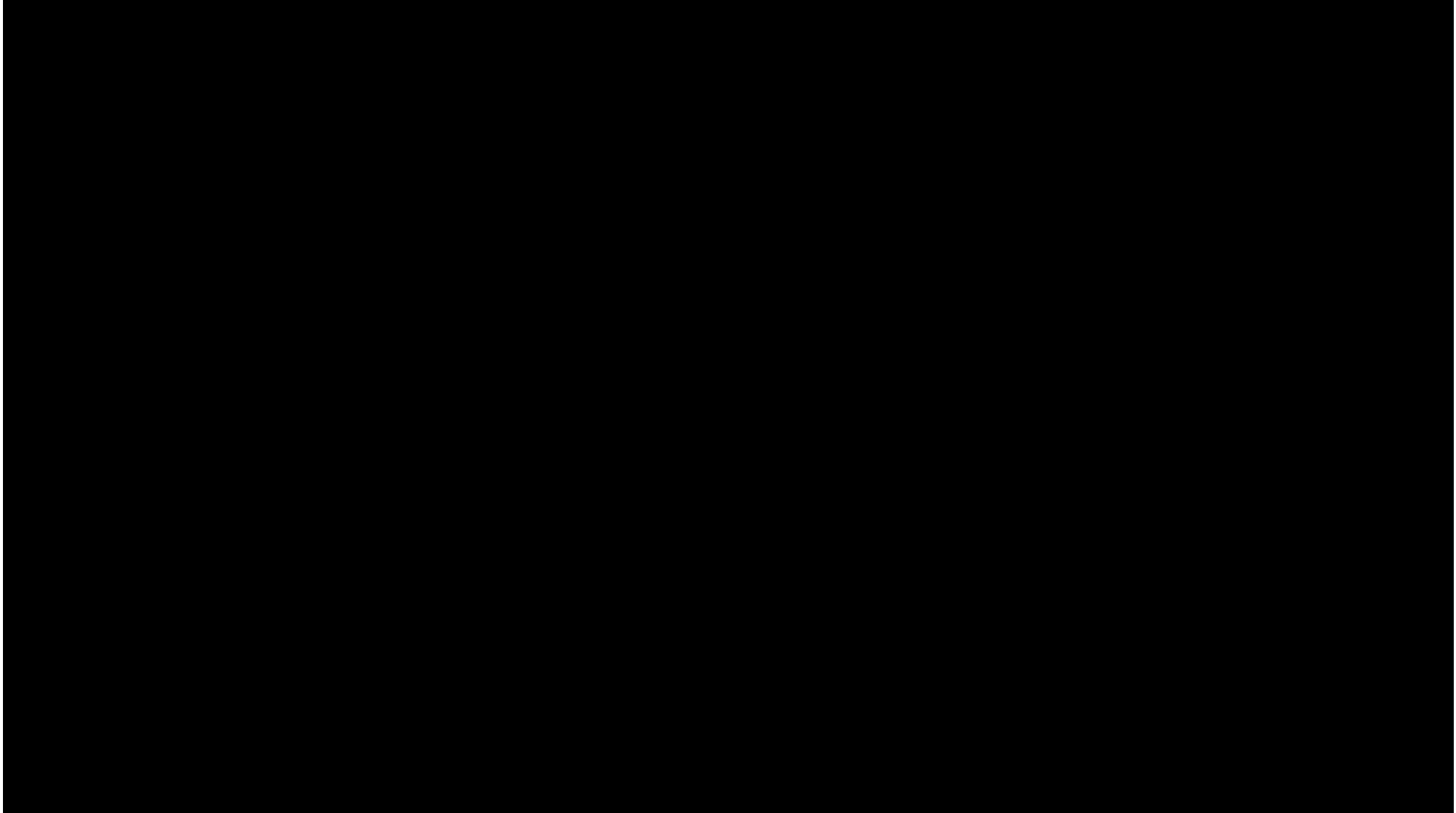
6. **Partenariat avec des opérateurs de repêchage**



Aucun historique de chute de container dans un estuaire
(Le Havre, La Rochelle, Nantes, Saint Nazaire/Montoir et Bordeaux)



1. Conditionnement étanche sécurisé des big bags et des containers





1. Conditionnement étanche sécurisé des big bags et des containers



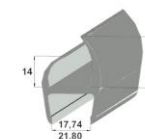
Fermeture thermo-soudée étanche



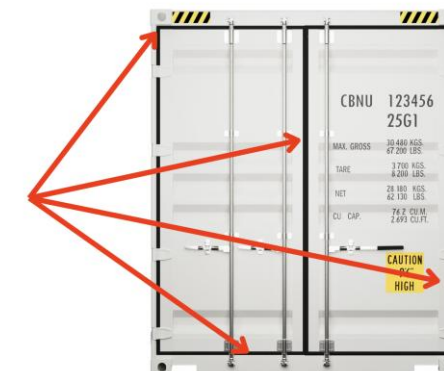
Big Bag 1t double enveloppe
(étanchéité + résistance
mécanique)



20 Big Bags par
container



Joint d'étanchéité portes du
container



EM Exemple 1 : (1/2)

Rappel éléments présentés en réunion publique le 17 avril 2025 :

Hypothèses :

- 10 big bags dans le container
 - Container se remplit et coule immédiatement
 - 1kg de MHP en contact avec l'eau au niveau de la fermeture du big bag
 - 0,17% de dilution de Ni par kg de MHP (tests physiques en laboratoire)
 - Renouvellement de l'eau du container (22,2 m³) toutes les heures (hypothèse majorante)
 - Immersion pendant 48h
- Ni max pouvant se dissoudre: 0,327g/ big bag soit 3,27g / 10 big bags
- Quantité de Ni dissous / volume d'eau dans le container = 0,147 mg / l

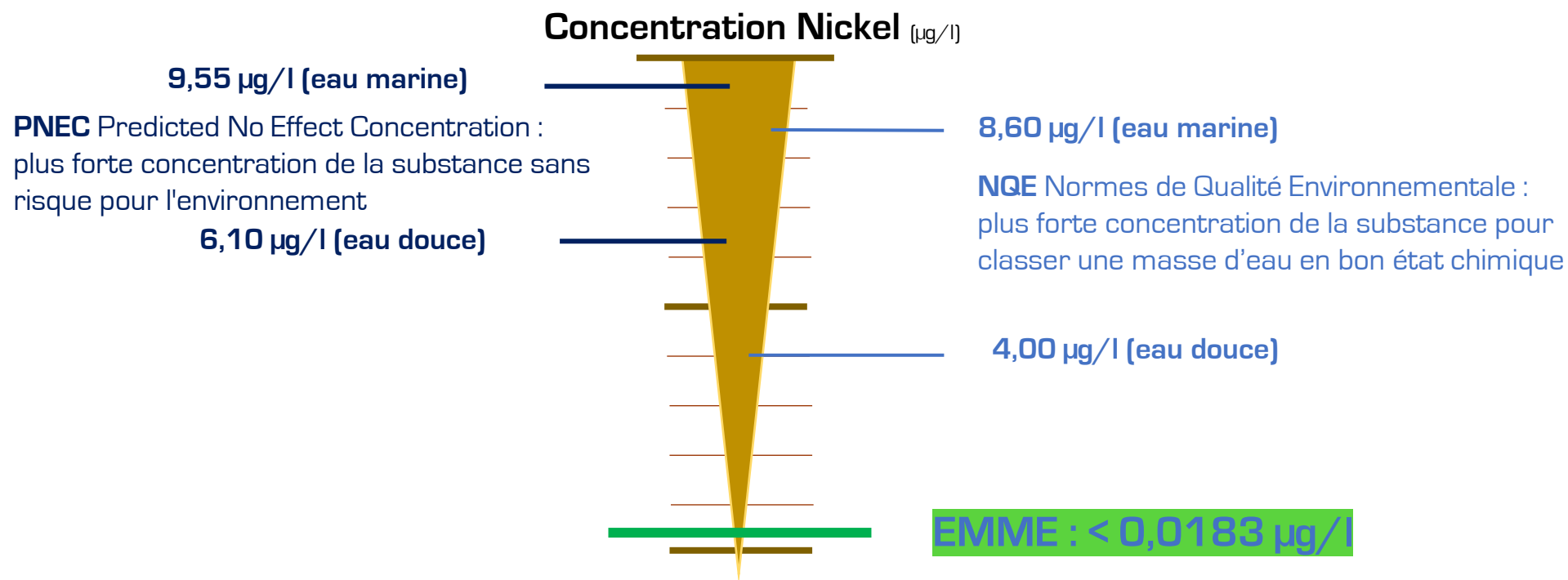


Résultats : Logiciel utilisé, TELEMAC 2D



Exemple 1 : 2/2

Comparaison avec les valeurs seuils en éco-toxicologie



Au regard des hypothèses du scénario retenu, les concentrations en Nickel sont inférieures aux valeurs au-deçà desquelles :

- le cours d'eau est classé pour cette substance en bon état chimique
- la concentration en substance ne présente pas de risque pour l'environnement



La maîtrise à la source : Les MMR

Exemple 2 : Mesures de maîtrise du risque de fuite

Risque : Fuite de produit dans l'environnement

Les produits concernés : Les produits liquides utilisés dans le procédé

Exemples de mesures de maîtrise des risques



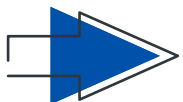
1. Choix des matériaux
2. Canalisations double paroi avec détection
3. Procédures d'intervention (opération et maintenance)
4. Inspections préventives périodiques
5. Suivi informatique de toutes les interventions



6. Zone de rétention procédé
7. Dalle étanche de collecte des ruissellements
8. Détection de fuite avec vanne de dérivation
9. Capteurs de détection (pH, conductivité, t°) doublés pour toutes les eaux de ruissellement



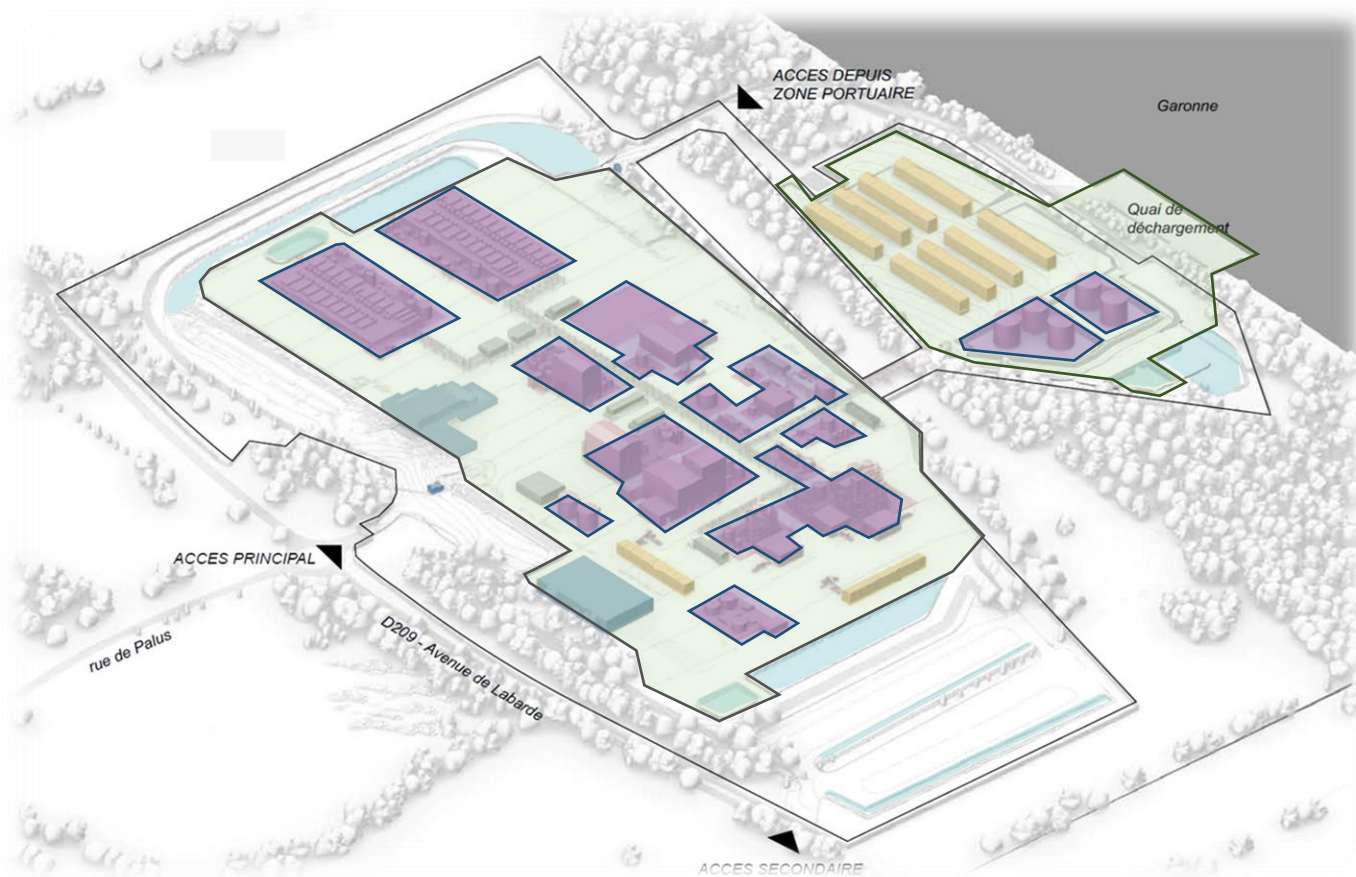
10. Unités process Usine et plateforme de stockage à minimum 6,20 m NGF



Absence d'effet toxique en dehors des limites du site



Les mesures de maîtrise des risques de fuite : Les rétentions



1. Zone de rétention
procédé



2. Dalle étanche de
collecte des
ruissellements



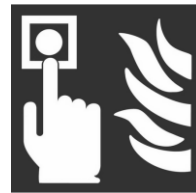
La maîtrise à la source : Les MMR

Exemple 3 : Mesures de maîtrise des risques d'incendie

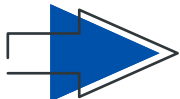
Risque : Risque d'incendie

Les produits concernés : Les liquides inflammables ou combustibles

Exemples de mesures de maîtrise des risques



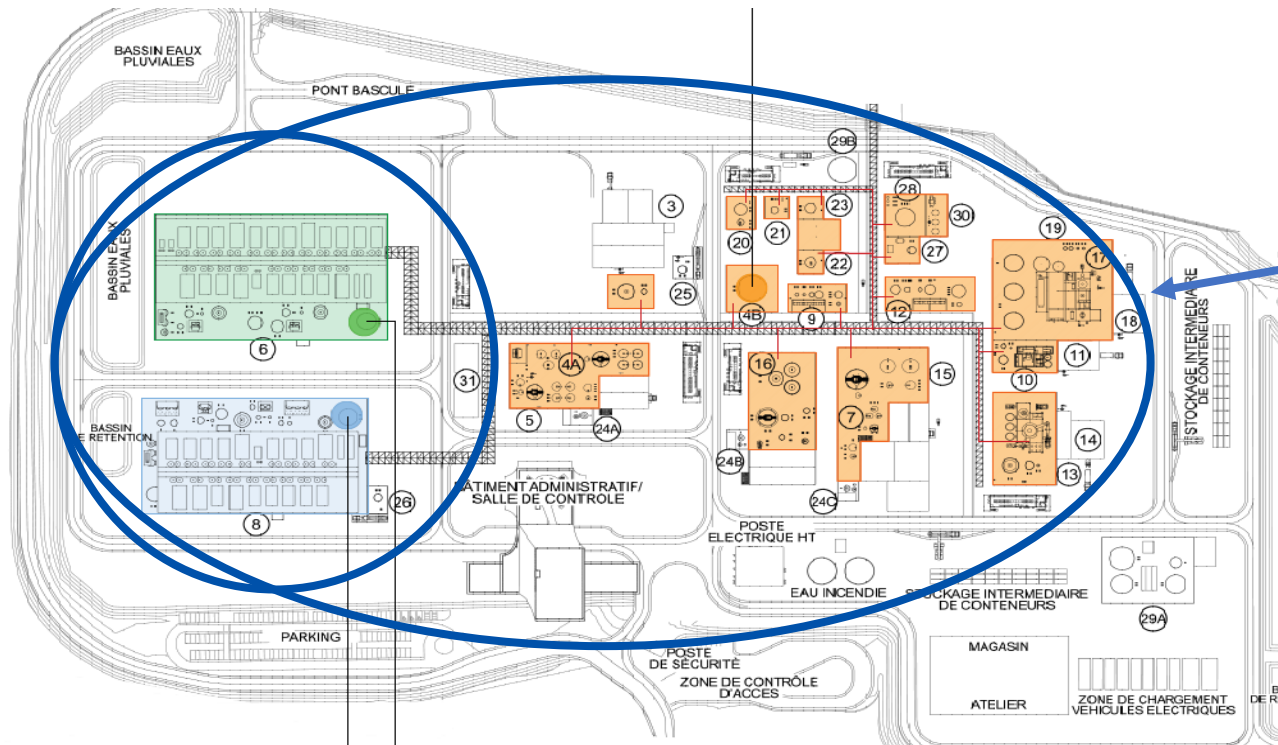
1. Circuits fermés limitant la manipulation et le volume de produit nécessaire
2. Installations éloignées les unes des autres
3. Cuvettes de rétention et compartimentées et résistantes au feu
4. Détecteurs de fumées, de chaleur, de flamme et boutons d'alarme
5. Une détection incendie arrête le procédé
6. Extinction automatique 24h/24 (système de déluge + canons à mousse)
7. Formation du personnel aux opérations et à la surveillance
8. Formation du personnel aux gestes de première intervention



Absence d'effet thermique en dehors des limites du site



Mesures de maîtrise des risques d'incendie



Les installations sont éloignées les unes des autres pour prévenir un effet domino



Le rôle des services de l'Etat de l'instruction à l'exploitation

Qui : DREAL (service instructeur), SDIS (Pompiers), ARS (agence régionale santé), collectivités

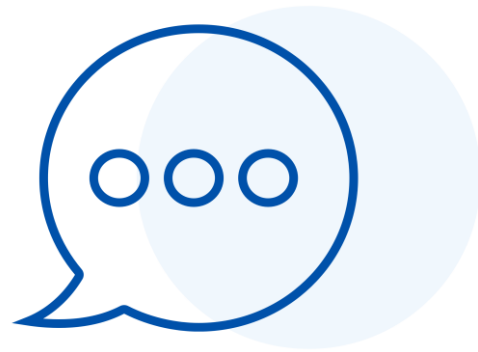
Pendant l'instruction : Garantir que le projet présenté par l'exploitant répond aux exigences réglementaires de sécurité, environnement et urbanisme.

L'arrêté préfectoral ICPE : Formaliser la décision administrative autorisant (ou non) l'exploitation, avec des prescriptions de sécurité et environnementales obligatoires.

Pendant le chantier et l'exploitation : S'assurer par des inspections et la collecte de données que les installations sont construites et exploitées conformément au dossier validé et aux prescriptions de l'arrêté.
Nouvelle instruction de l'EDD à chaque actualisation (minimum tous les 5 ans).



La parole au public





Le risque inondation





Les études hydrauliques réalisées



- **PPRI 2022**
 - **Référentiel Inondations Gironde**
1. **Tempête 99 (MARTIN)**
- +
2. **Réhausse des océans + 20 cm et + 60 cm au Verdon**
- +
3. **Digues inopérantes**

- **Contre-expertise cabinet hollandais CDR**
- **Majoration réhausses**
=> + 120 cm, + 200 cm et + 300 cm
- **Diversification des tempêtes**
=> 1981, 2014
- **Systematisation des calculs « Avec » et « Sans » Digues**





Les hypothèses

- Référentiel Inondation Gironde (RIG)
- SMIDDEST, Bordeaux Métropole et Services de l'Etat, DDTM33, CEREMA

La marée

- Prise en compte des coefficients et surcotes maximales (**depuis 1912**)
- Prise en compte de l'élévation du niveau moyen des océans : **projections du GIEC majorées (2100 et jusque 3 m)**

Le vent

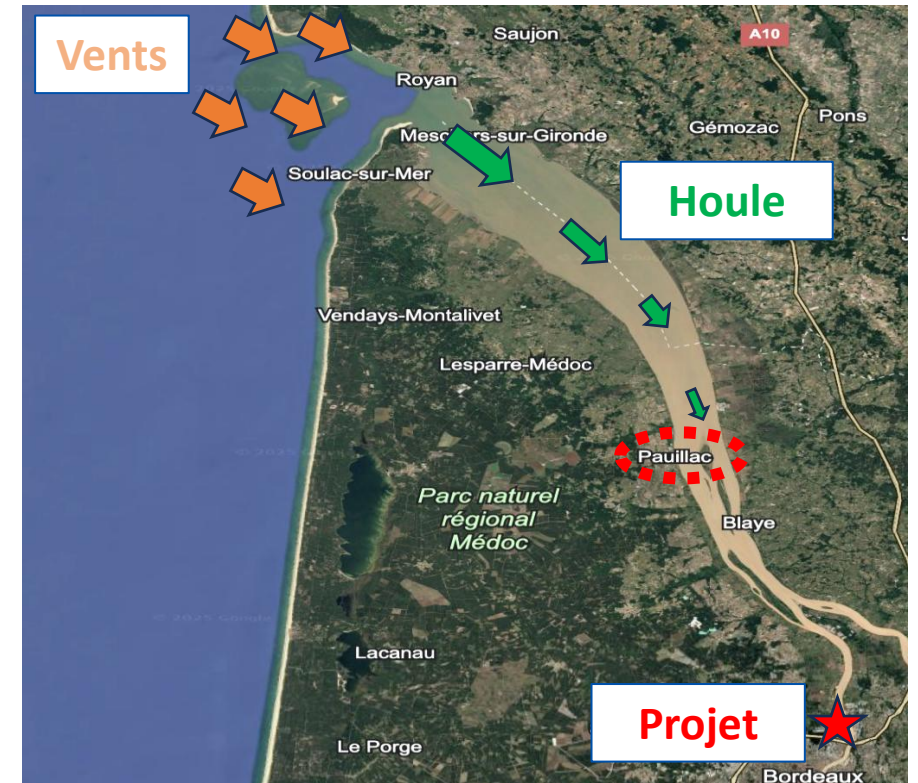
- Prise en compte de **la dépression** qu'il génère à l'entrée de l'estuaire et donc d'une surcote de marée.
- Prise en compte de l'effet lorsqu'il pousse **la masse d'eau dans l'estuaire**.
- Prise en compte de l'orientation : **elle est majorante lors d'un évènement type Martin**

Les débits

- Prise en compte des débits fluviaux de **la Tempête 99**.
- Analyse de l'impact **d'une crue centennale** de la Garonne et de la Dordogne couplée à l'évènement Tempête 99 + 20 cm : **négligeable, + 5 cm au sur les simulations au niveau du site**.
- Analyse des crues extrêmes (niveau de retour > 1000 ans) définies dans le document TRI de Bordeaux (CEREMA) : **pas d'inondation au niveau du site**

La houle et les clapots

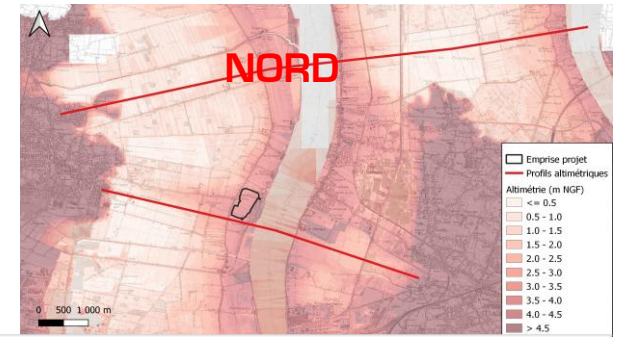
- **Houle** : Prise en compte dans l'analyse. **Négligeable sur le secteur d'étude**. Elle s'atténue et est faible à partir de Pauillac.
- **Clapot** : Le vent peut localement lever du clapot
 - L'orientation du vent générant les niveaux extrêmes dans l'estuaire (N-O) crée des vagues sur la rive droite.
 - En cas de fort vent d'Est vers le site, le clapot pourrait créer une surverse. La simulation démontre **son caractère négligeable**.





Le fonctionnement hydraulique au Nord :

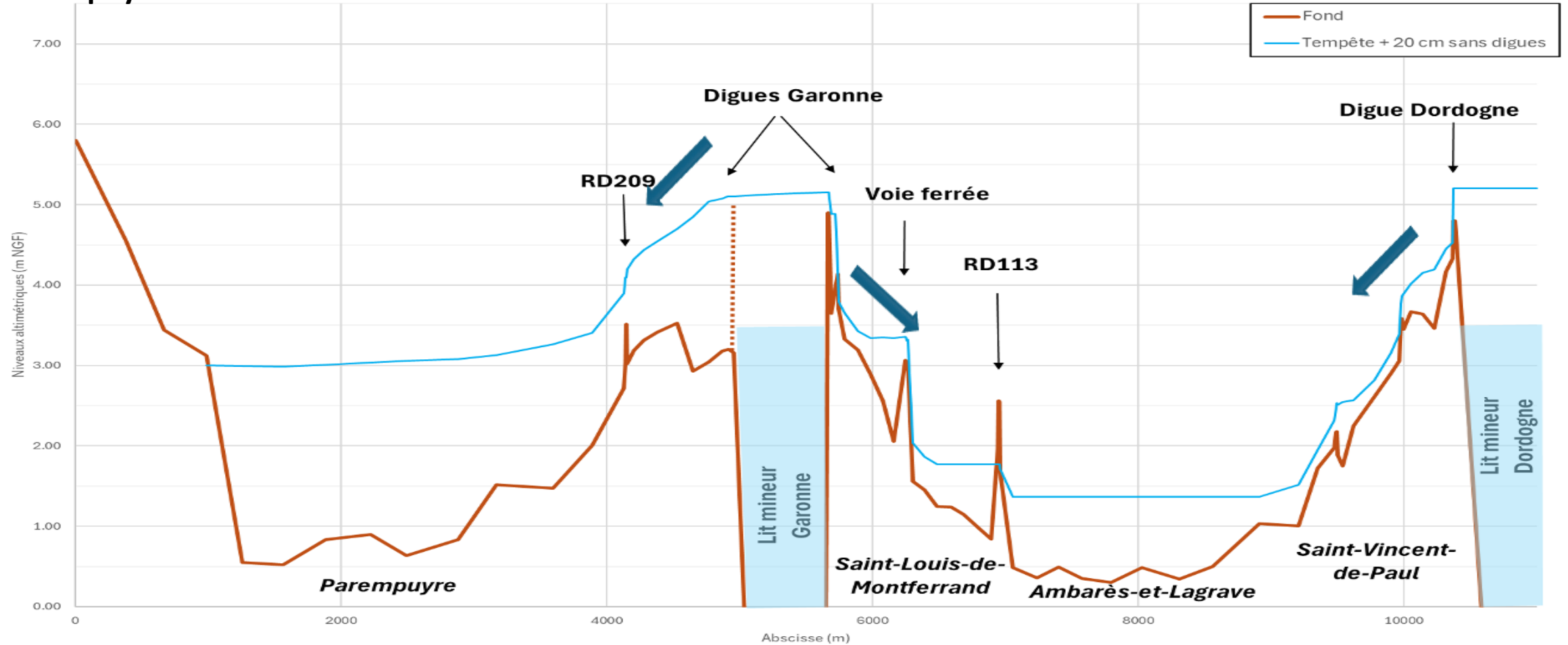
Coupe de Parempuyre à Saint-Vincent-de-Paul



Parempuyre

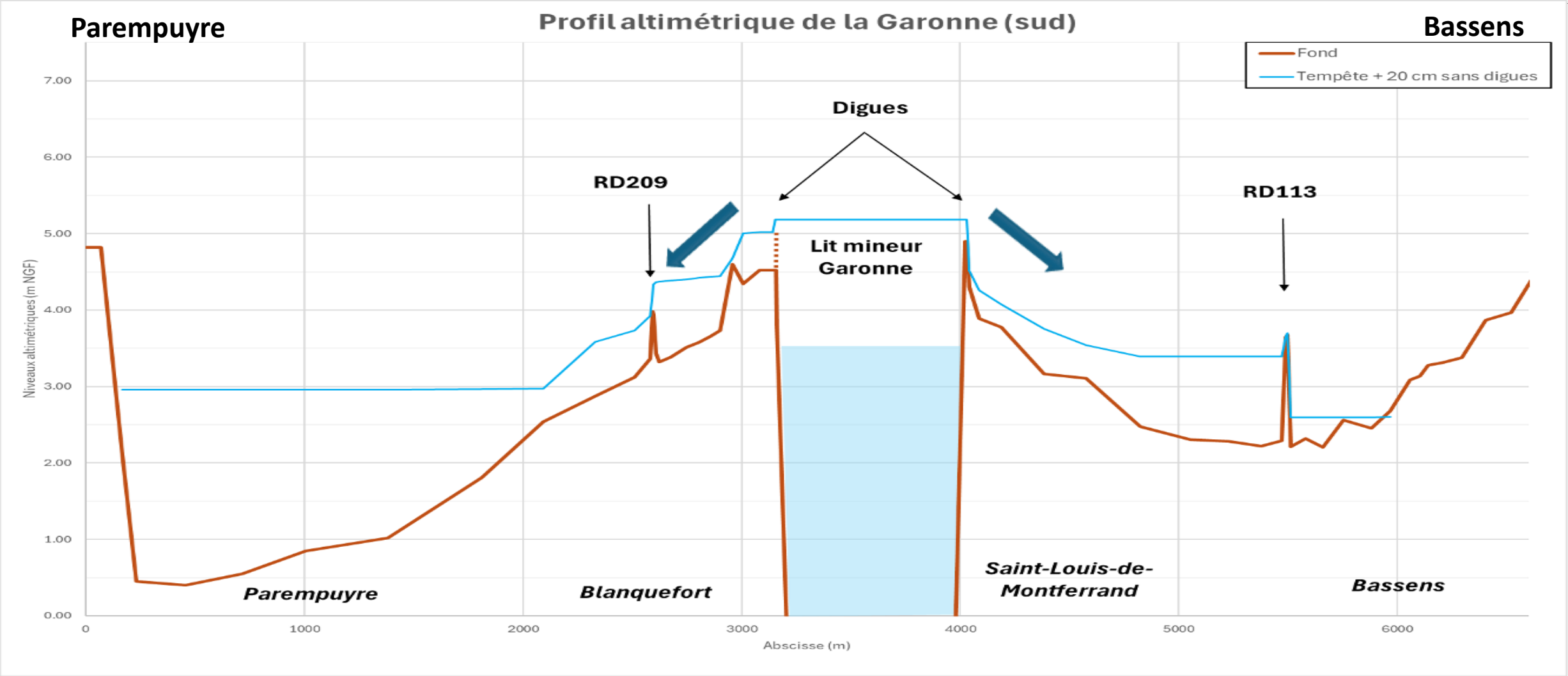
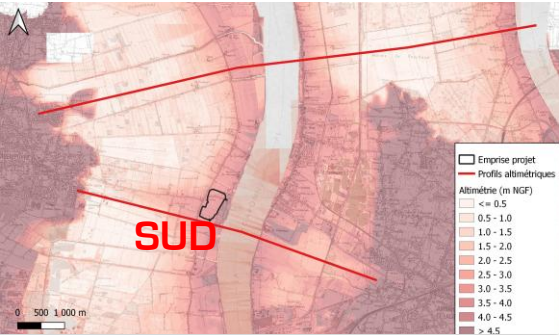
Profil altimétrique de la Garonne (nord)

Saint-Vincent-de-Paul





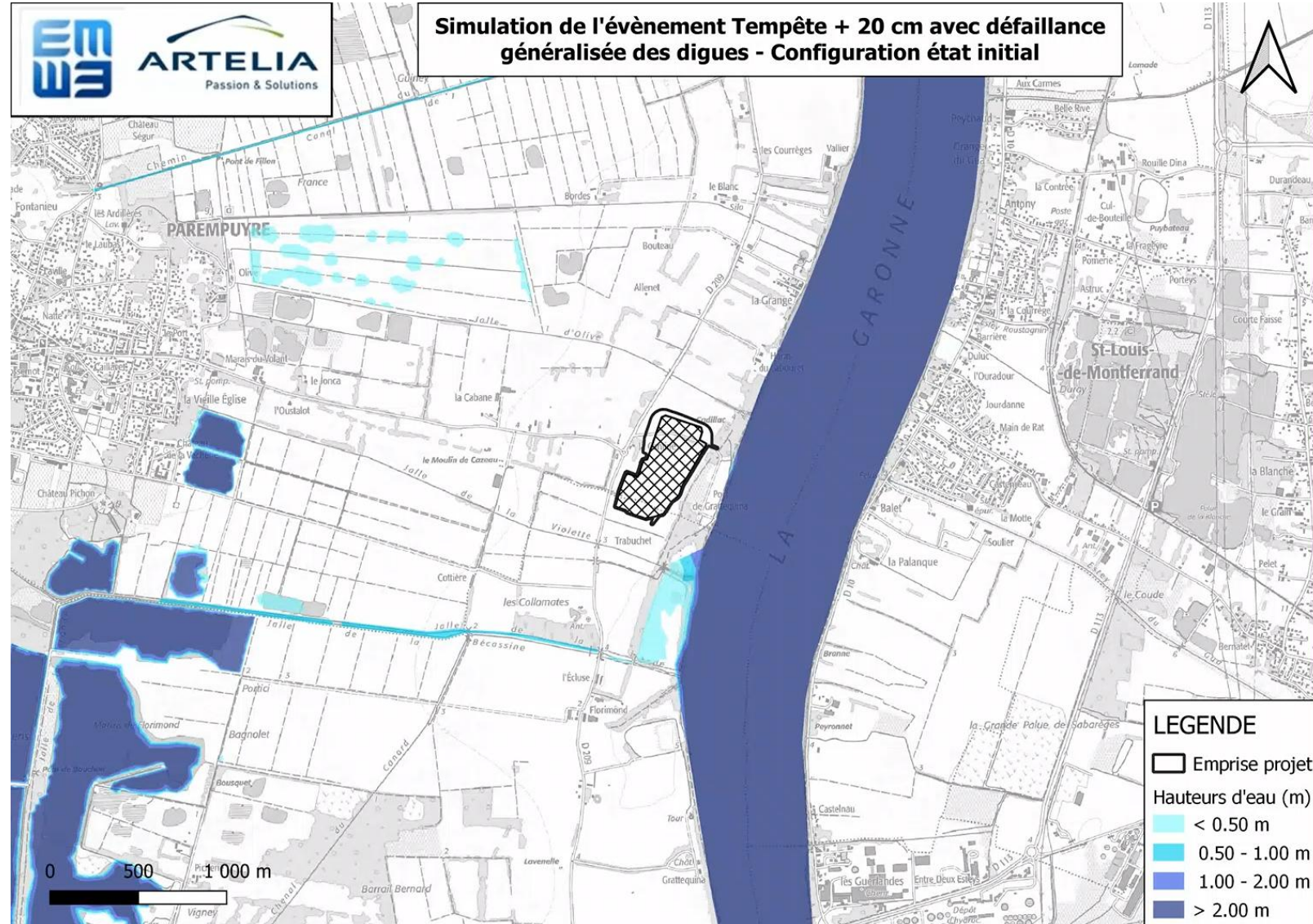
Le fonctionnement hydraulique au Sud : Coupe de Parempuyre à Bassens





La dynamique des écoulements sans le projet

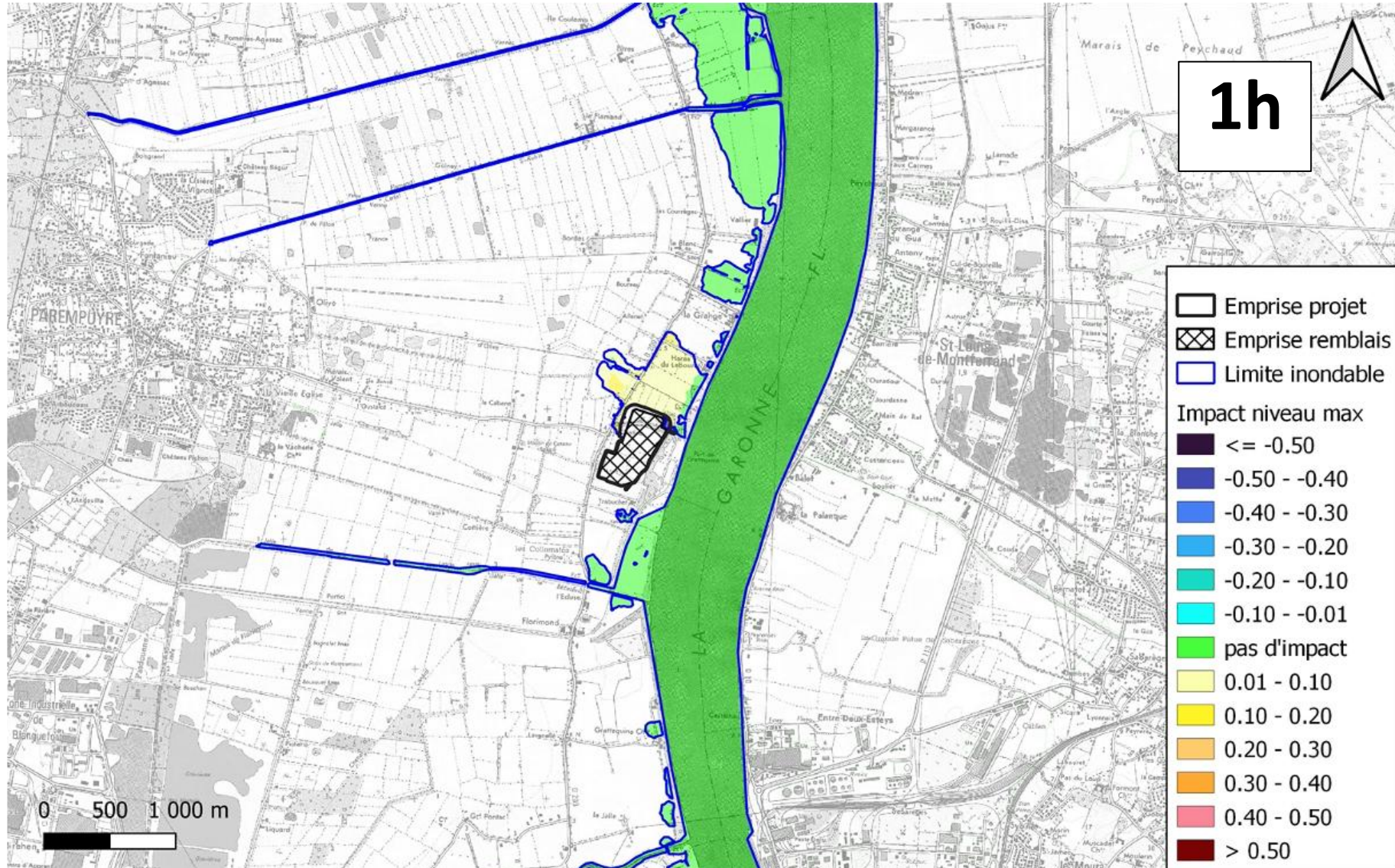
Hauteurs d'eau : Tempête 99 + 20 cm sans digues





La dynamique des écoulements avec le projet

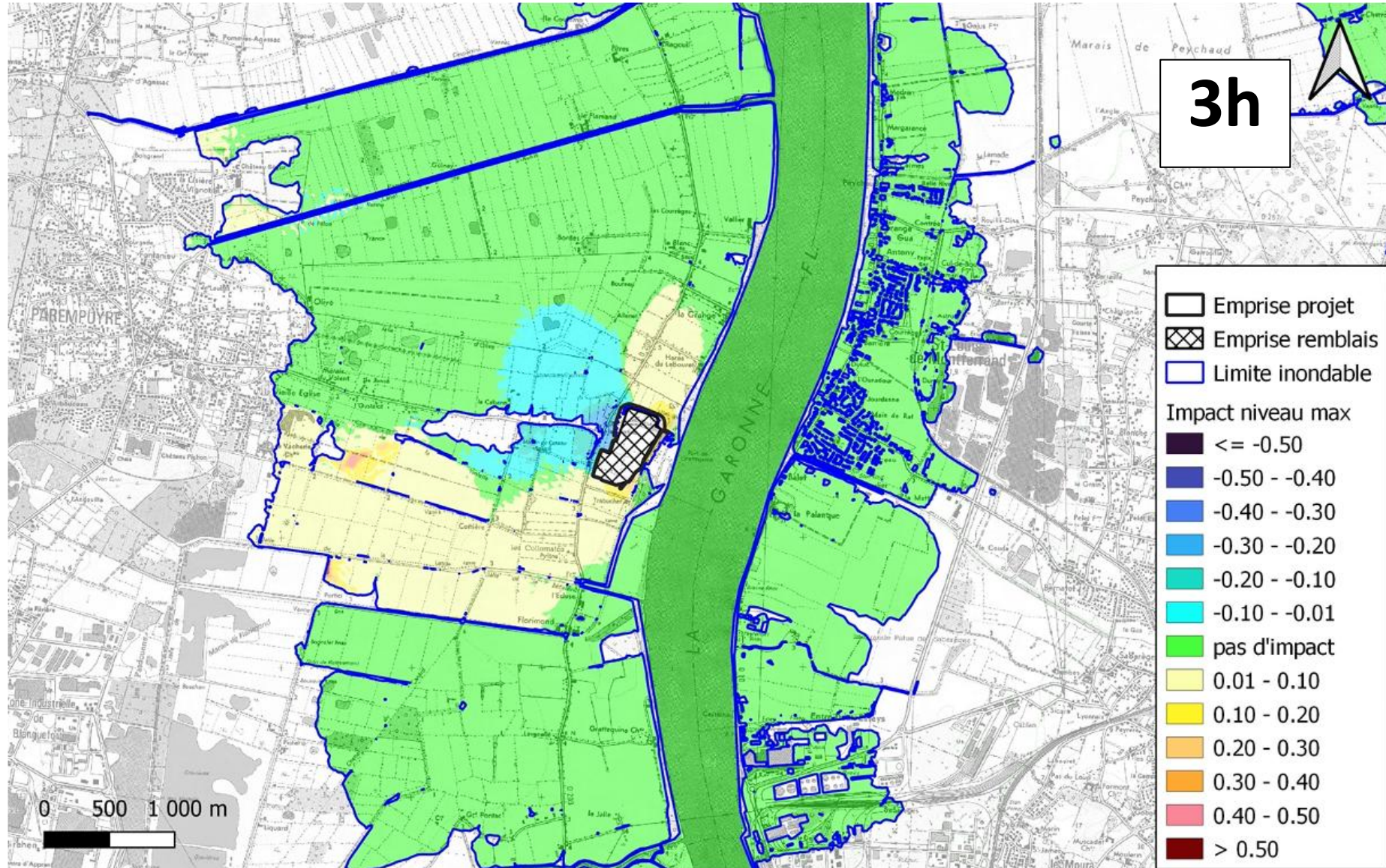
Evolution des impacts : Tempête 99 + 20 cm sans digues





La dynamique des écoulements avec le projet

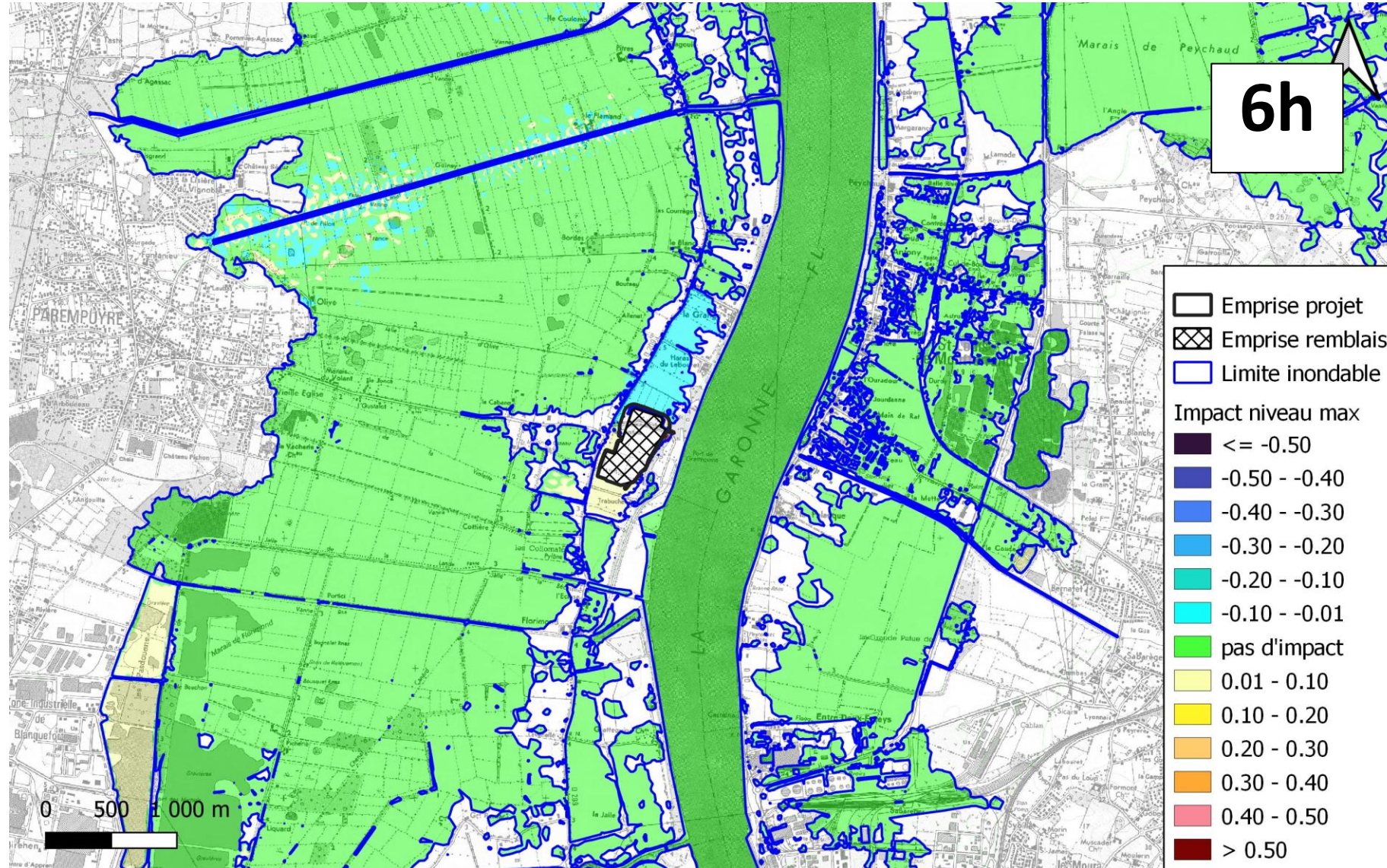
Evolution des impacts : Tempête 99 + 20 cm sans digues





La dynamique des écoulements avec le projet

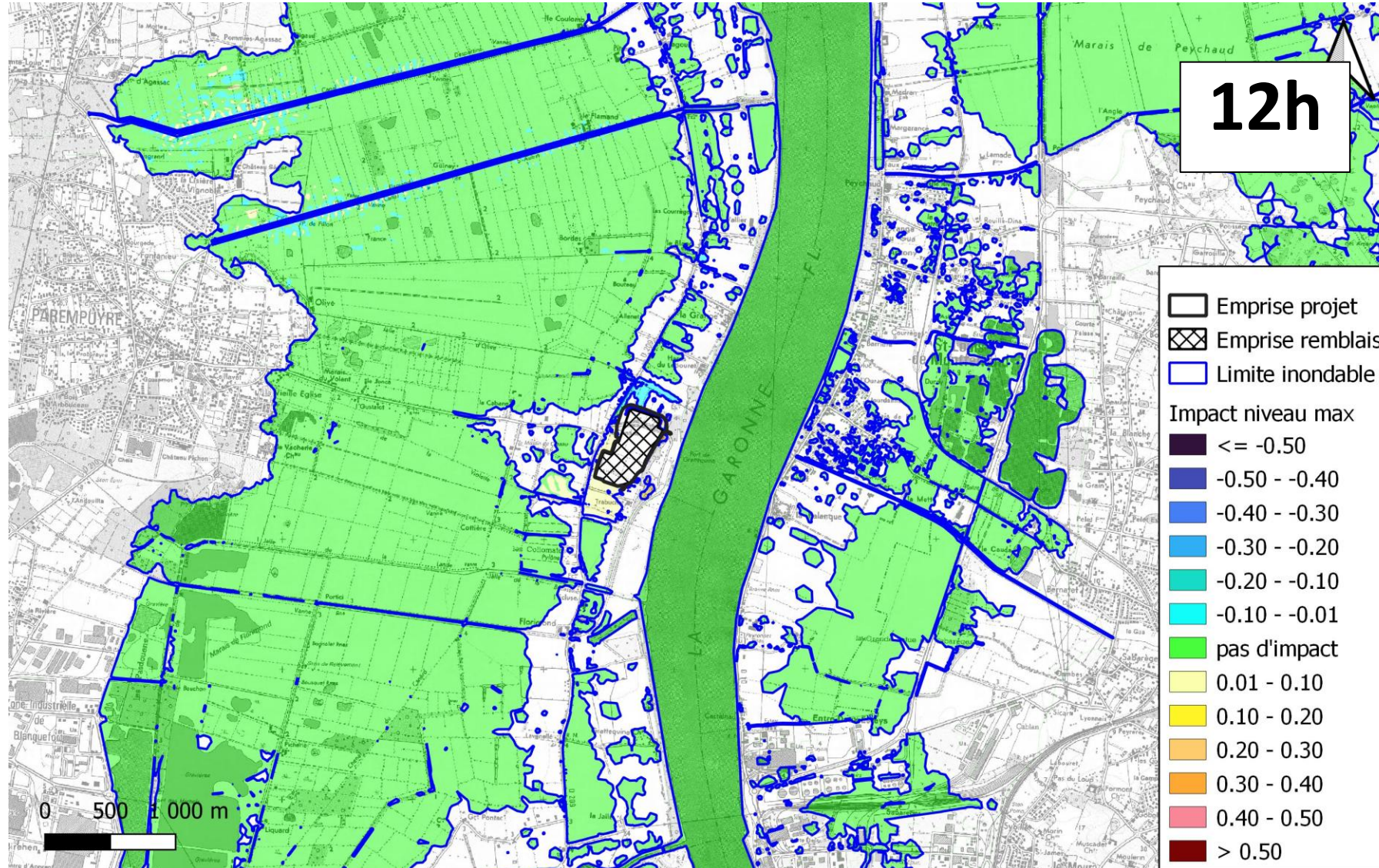
Evolution des impacts : Tempête 99 + 20 cm sans digues





La dynamique des écoulements avec le projet

Evolution des impacts : Tempête 99 + 20 cm sans digues





La dynamique des écoulements avec le projet

Evolution des impacts : Tempête 99 + 20 cm sans digues

Rive Gauche :

- Les impacts dans la zone de transfert sont temporaires : 1 à 10 cm, 3h max après débordement
- Il y a une baisse des niveaux d'eau à l'Ouest du site.
- Il y a au Nord une hausse temporaire de 1 à 10 cm qui s'inverse ensuite après 3h avec une baisse d'impact de - 1 à - 10 cm.
- Aucun impact dans les zones de stockage.
- Aucune aggravation du risque sur les tiers.

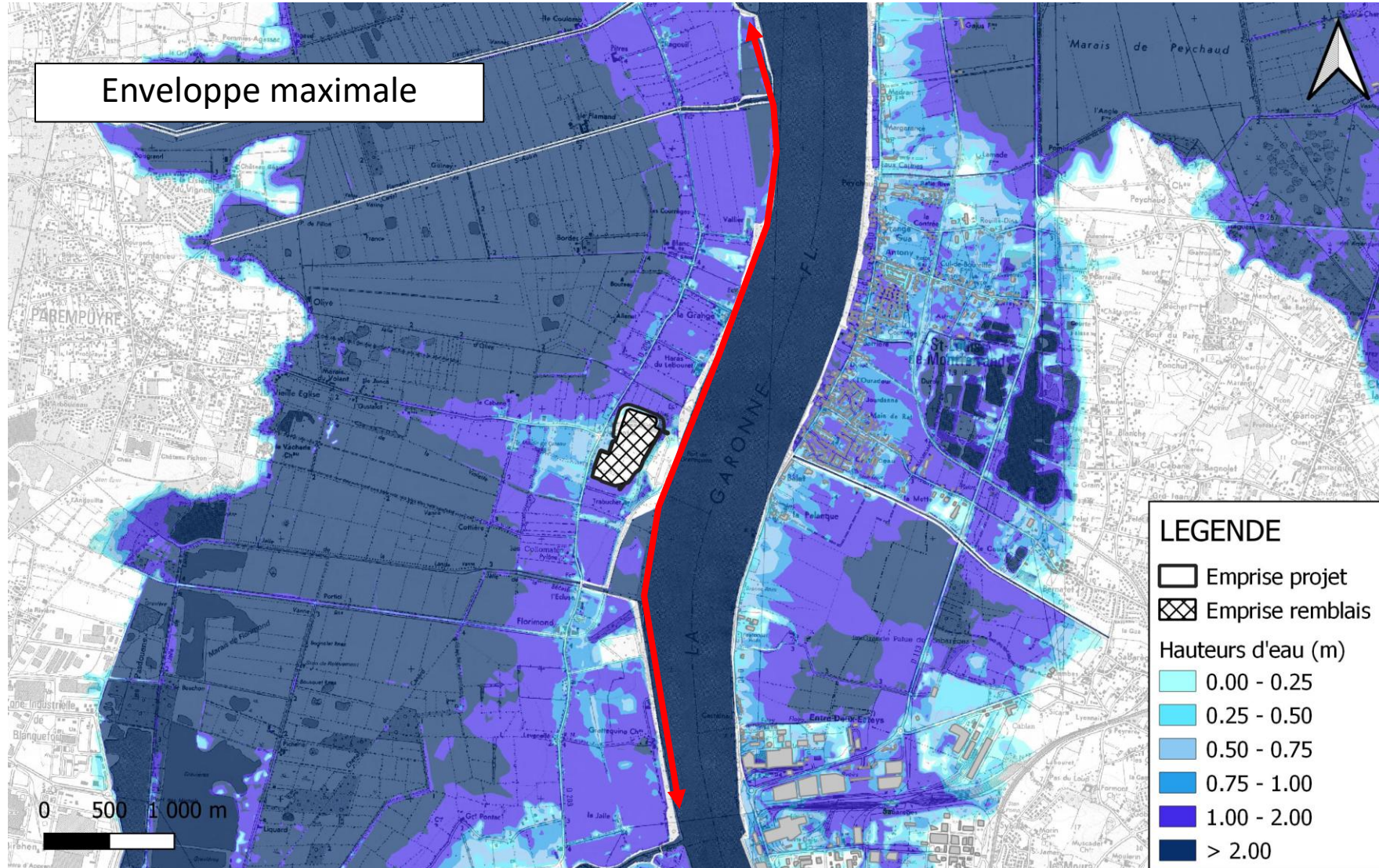
Rive Droite :

- Aucun impact généré par le projet (ni baisse, ni réhausse du niveau)



Vérification de la cote de seuil

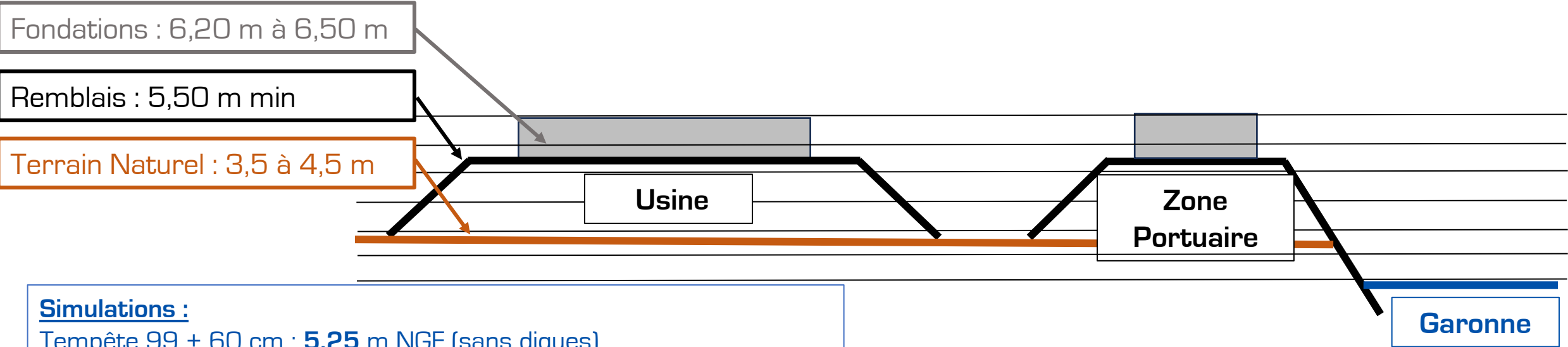
Hauteurs d'eau maximales : Tempête + 120 sans digues



- La défaillance des digues correspond à un effacement complet jusqu'au terrain naturel dans les mêmes hypothèses que le PPRI (entre le canal du Despartins et la jalle de Blanquefort pour ce secteur).
- La défaillance des digues est majorante : toutes les digues de l'estuaire tiennent sauf celles qui protègent le secteur du projet.
- Le site reste hors d'eau pour cet évènement Tempête + 120 cm sans digues.



Profil du site après remblai



Simulations :

Tempête 99 + 60 cm : **5,25** m NGF (sans digues)
Tempête 99 + 120 cm : **5,50** m NGF (sans digues)
Tempête 99 + 200 cm : **5,80** m NGF (sans digues)
Tempête 99 + 300 cm : **6,65** m NGF (sans digues)



Le remblai est dimensionné à 5,50 m NGF minimum afin de protéger le site à Tempête 99 + 1,2 m

Avec les fondations, les installations sont encore protégées à Tempête 99 et 2 m de réhausse au Verdon.

Préparation / Actions en cas d'inondation

- **En cas d'alerte inondation Vigicrues**
- **Plan d'Opérations Interne** visé par les Services de l'Etat et les pompiers (SDIS) :
 - Formation de l'ensemble du personnel EMME à l'intervention et la gestion des situations d'urgence,
 - Constitution d'une équipe dédiée Alerte Inondation,
 - Fonctions de sécurité autonomes pendant plus de 48h (groupes électrogènes hors eau),
 - Organisation de l'évacuation préventive des personnels,
 - **En cas de nécessité, l'usine peut être arrêtée à tout moment. Il n'y a pas de risque d'emballement.**
- **Modalités d'accès :**
 - Par la rue des Palus H24 jusqu'à Tempête 99 + 60 cm avec digues, après 4h à 5h par la RD209 (Tempête 99 + 20 cm sans digues),
 - Dans le cas où les voies terrestres seraient impraticables, le quai étant hors d'eau, les accès bateau, hélicoptère (en cas d'urgence) restent possible.



Focus Remblais





FOCUS REMBLAI



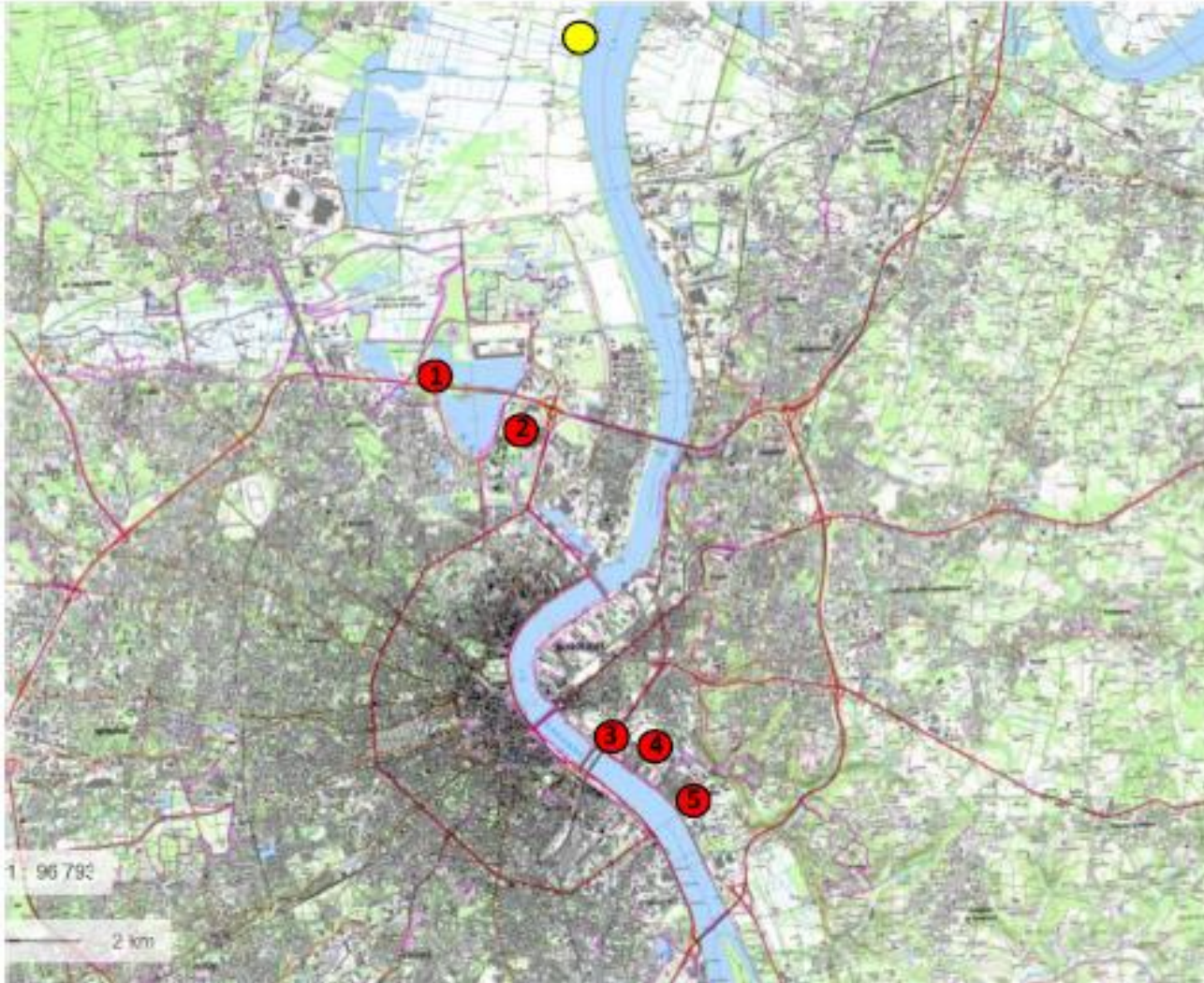
Coupe de principe du site EMME



Exemple de chantier comparable de Gironde



Ce type de chantier autour de Bordeaux



1 – Passerelle LAC – Rampe d'accès Ouest

2 – Ligne C du Tramway – ZAC GINKO

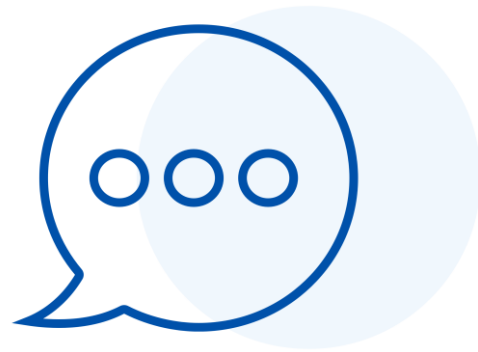
3 – Quartier Belvédère – Esplanade

4 – Zone SOUYS – Futures voiries

5 – Pont Simone VEIL – Rampe d'accès rive droite



La parole au public





Le calendrier prévisionnel du projet





LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026–2029

2025

2026

2027

2028

2029

★ Complétude des dossiers

Concertation continue

Instruction des
dossiers

★ Autorisations

Enquête publique et rapport

Préparation construction

Fondations, Remblais, Génie civil, Construction Usine

Mise en service et
montée en cadence

Production
nominale





Pour vous informer, visitez :
**[www.emme-
concertation.fr](http://www.emme-concertation.fr)**

